

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017
COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : M. Joseph SOTTON-M. Jean-François DUBOEUF-MME Christiane BARAILLER-M. Alain GAUCHET-MME Sandrine SOTTON-M. Jean-Michel ROCHE-MME Yvette PERRIER-MME Chantal RANCHON-MME Josiane JOUSSERAND-M. Georges KIBLER-MME Patricia HABAUZIT-M. Rémy BREYSSE-MME Catherine CHAPRON-M. Michel CHARDON-MME Marie-Claire DURIEUX-M. Marcel HILAIRE-M. Didier MAURIN-MME Myriam PRUD'HOMME-M. Christian PICHALSKI-MME Noura BOUNOUAR-M. Christophe BORY-MME Bernadette GRANDO-M. Jacques CHAUVET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Jacky ROURE-M. Claude REBAUD-MME Sylviane DEVILLE-MME Sandrine CHATARD

PROCURATIONS : M. Jacky ROURE POUVOIR M. Jean-François DUBOEUF-M. Claude REBAUD POUVOIR M. Rémy BREYSSE-MME Sylviane DEVILLE POUVOIR M. Jean-Michel ROCHE

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA REUNION : MME Chantal RANCHON
Soit 23 membres présents sur 27 membres en exercice.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

I – Compte administratif 2016 de la Commune.

Les opérations du budget communal pour l'exercice 2016 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement 2016		Investissement 2016	
Recettes exercice 2016	3 557 699,58 €	Recettes exercice 2016	722 252,95 €
Dépenses exercice 2016	3 388 032,40 €	Dépenses exercice 2016	1 052 560,54 €
Résultat exercice 2016	169 667,18 €	Résultat exercice 2016	-330 307,59 €
		Résultat de clôture 2015	-47 911,36 €
Résultat de clôture exercice 2015	676 271,52 €		
Part affectée investissement en 2016	200 000,00 €	Résultat de clôture 2016	-378 218,95 €
Résultat reporté 2015	476 271,52 €		
		Restes à réaliser 2016 Dépenses	395 000,00 €
Résultat de clôture 2016	645 938,70 €	Restes à réaliser 2016 Recettes	452 000,00 €
		Besoin de financement 2016	321 218,95 €
		compte tenu des restes à réaliser	

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte administratif 2016 de la Commune, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle des délibérations, et après avoir nommé un Président de séance à cette occasion.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :
 Sortie de Monsieur le Maire.
 Madame Chantal RANCHON est nommée Président.
 Vote à la majorité : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 (MME DEVILLE-MME GRANDO-M. CHAUVET)

II – Compte de Gestion 2016 de la Commune.

Le Compte de gestion 2016 de la Commune est à la disposition des conseillers municipaux souhaitant le consulter en Mairie.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte de gestion 2016 de la Commune établi par Monsieur le Receveur municipal, qui présente une identité de valeur avec le Compte administratif 2016.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :
 Vote à la majorité : POUR : 25 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 1 (MME DEVILLE)

III – Affectation des résultats 2016 du budget communal.

Conformément aux règles comptables, il est nécessaire de couvrir le besoin de financement par l'excédent de fonctionnement, le tableau ci-dessous récapitule le détail des opérations pour l'affectation du résultat de l'exercice 2016 et proposant l'affectation suivante.

Affectation du résultat 2016	
Besoin de financement 2016 compte tenu des restes à réaliser	321 218,95 €
Besoin de financement total	321 218,95 €
Résultat de clôture 2015	645 938,70 €
Affectation obligatoire au compte 1068 en investissement pour couvrir le besoin de financement	321 218,95 €
Excédent 2016 à affecter au compte 002 en fonctionnement ou au compte 1068 en investissement	645 938,70 €
Affectation obligatoire du déficit de la section d'investissement 2016 au 001	321 218,95 €
Affectation totale au 1068	325 000,00 €
Affectation au compte 002 en fonctionnement	320 938,70 €

La décision d'affectation sera appliquée lors du vote du budget primitif 2017.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :

Vote à la majorité : POUR : 25 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1 (MME DEVILLE)

IV – Subventions aux associations 2017.

Comme chaque année au moment du vote du budget primitif, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur chacune des subventions allouées aux associations. Un budget de 85.000 € est prévu pour 2017 afin de couvrir les demandes annuelles et exceptionnelles.

La liste et le montant des subventions proposées pour 2017 sont joints en annexe.

MME Christiane BARAILLER présente la délibération :

M. Jacques CHAUVET demande pourquoi ANDES est en exceptionnelle.

MME Christiane BARAILLER répond que cela correspond à une adhésion qu'on reconduit d'année en année.

M. Jacques CHAUVET demande à quoi correspond la subvention du Cercle de l'Etoile Sportive.

MME Christiane BARAILLER indique que c'est pour aider au fonctionnement du siège pour financer l'électricité, le chauffage.

M. le Maire indique qu'il leur avait été proposé de s'installer vers le Gymnase Jules Ferry mais ils avaient refusé à l'époque. Par contre, la commune, pour l'équité entre les associations a décidé de participer aux frais.

MME Christiane BARAILLER ajoute que cette subvention permet de régulariser un fonctionnement qui était à la limite de la légalité.

MME Bernadette GRANDO indique qu'elle est contre la subvention pour les Folies Dorian.

M. le Maire indique que cette manifestation a été créée sur le modèle de ce que faisait M. Louis PEYROCHE dans le passé. Maintenant, cette manifestation permet aux associations de gagner de l'argent notamment le basket, le foot, les cyclistes...Si on arrête cette manifestation, cela sera autant de subventions à verser en plus. Par ailleurs, cette manifestation est un succès avec 2400 entrées.

MME Sandrine SOTTON dit que tout le monde apprécie les Folies Dorian. Par contre, la somme est importante et il faudrait qu'elle baisse au fil du temps.

M. le Maire indique que dans ce cas Les Folies Dorian ne pourront plus permettre aux associations de venir tenir des stands gratuitement.

M. Jacques CHAUVET souhaite également que la subvention baisse car il y a eu du bénéfice l'année dernière et il n'y a pas de retour direct pour la commune comme une aide versée aux écoles par exemple.

M. le Maire dit que c'est la seule qui permet aux autres associations de la commune de faire un bénéfice.

Il invite par ailleurs les membres de l'opposition à monter une association qui reversera ses bénéfices aux écoles.

MME Bernadette GRANDO dit qu'il faudra faire attention pour les années à venir.

M. le Maire dit qu'une commune évolue au fil des années et qu'il faut qu'elle soit vivante avec des manifestations. Il faut faire le maximum de travaux et de manifestations avec le minimum de moyens. Il faut une commune ouverte et accueillante.

MME Sandrine SOTTON répète que personne n'est contre les Folies Dorian. La seule inquiétude est sur le montant.

M. Jacques CHAUVET trouve scandaleux qu'au niveau des syndicats, ils aient tous la même subvention, alors qu'on s'appuie sur le nombre d'adhérents pour les clubs.

MME Christiane BARAILLER dit que ceux qui ne demandent pas, n'ont rien. Un courrier a été envoyé à chacun. Concernant les syndicats, la commission a décidé de donner le même montant à tous.

M. Didier MAURIN dit que si on suit cette logique, les petits partis politiques ne devraient pas avoir de temps de parole, or on leur laisse le même en période électorale.

M. Jacques CHAUVET dit qu'il y a le même problème pour l'association Jeunesse au Plein Air qui représente beaucoup de personnes mais n'a rien cette année.

M. Michel CHARDON dit que la commune s'est réservé la possibilité de verser une subvention exceptionnelle à ces associations qui n'ont rien demandé pour l'instant.

MME Bernadette GRANDO s'interroge sur les Restos du Cœur qui n'ont plus de subvention.

M. Jean-François DUBOEUF indique qu'elle est versée par le CCAS et a été augmentée de 100 €.

M. Christophe BORY dit que c'est bien que la commune accompagne les associations. Le montant de 70 000 € représente 2 % du budget de la commune. Il faut donc relativiser les discussions pour savoir si on donne 50 € pour un syndicat ou non. Il dit qu'il les votera.

Vote à la majorité de toutes les subventions sauf les Folies Dorian et les syndicats :

POUR : 23 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 3 (M. GAUCHET-MME BOUNOUAR-MME JOUSSERAND)

Syndicats : POUR : 24 – CONTRE : 2 (MME GRANDO-M. CHAUVET) – ABSTENTION : 0

Folies Dorian : M. ROCHE ET M. KIBLER ne participent pas.

POUR : 21 - CONTRE : 3 (MME SOTTON-MME GRANDO-M. CHAUVET) – ABSTENTIONS : 2 (M. ROURE-MME CHAPRON)

M. Jean-François DUBOEUF lit un texte de M. Jacky ROURE qui indique s'abstenir à cause du prix de vente des billets à 20 € qui est trop important.

MME Catherine CHAPRON dit qu'elle s'abstient pour regarder au plus prêt ce budget.

MME Noura BOUNOUAR dit que lors des réunions les chiffres de la comptabilité de l'association sont présentés à tout le monde.

V – Vote des taux communaux de fiscalité pour 2017.

Il est proposé pour 2017 de ne pas augmenter les taux d'imposition, c'est-à-dire de maintenir la pression fiscale à :

- taxe d'habitation : 11,08 %
- taxe sur le foncier bâti : 28,01 %
- taxe sur le foncier non bâti : 49,07 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux communaux de fiscalité pour l'année 2017.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :

Il ajoute que les taxes n'ont pas augmenté depuis 2009.

M. Georges KIBLER dit que si avant on était haut, on est maintenant à la moyenne des communes voisines.

MME Bernadette GRANDO dit qu'elle est d'accord mais que la situation est très difficile. Si on avait autant d'emprunts qu'en 2001, on ne pourrait pas les rembourser.

Elle ajoute que le problème vient de l'Etat qui ne recouvre pas les impôts des grandes entreprises qui font l'évasion fiscale.

M. Christophe BORY dit qu'en taxe d'habitation on n'est pas très haut et que par contre on est haut en taxe foncière. Il espère que la taxe d'habitation sera abandonnée ce qui permettrait de figer les compensations de l'Etat.

Vote à la majorité : POUR : 25 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1 (M. BORY)

VI – Budget primitif 2017 et restes à réaliser 2016 – Budget principal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2017 (y compris les restes à réaliser 2016) du budget principal de la Commune, tel que proposé dans le document récapitulatif joint en annexe.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :

M. Christophe BORY demande pourquoi les charges de personnel augmentent alors qu'un agent est remonté à Saint-Etienne Métropole.

M. Alain GAUCHET dit qu'il s'agit de l'embauche de 3 CAE mais qu'il y a des recettes en face car les emplois sont aidés.

M. Jacques CHAUVET demande pourquoi sur le chapitre 011 les dépenses du 60633 et du 61523 ont fortement baissé.

M. Alain GAUCHET répond que ces sommes ont été transférées à Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la voirie.

M. Jean-François DUBOEUF lit la lettre de M. Jacky ROURE :

Bonsoir à toutes et à tous,

Je ne peux être présent ce soir pour des raisons professionnelles mais je tiens à participer au débat du vote du budget.

La préparation d'un budget n'est jamais une chose simple, les baisses de dotations et les obligations que l'on nous impose resserrent le nœud qui étrangle les communes.

Malgré tout, notre commune ne s'en sort pas trop mal, le faible taux d'endettement (un peu moins de 300 euros par habitant) démontre que nous avons eu une gestion saine et responsable.

Je voulais remercier personnellement Alain Gaucher, pour les échanges sereins que nous avons eu pour préparer ce budget.

Celui-ci vous a expliqué les différents investissements, pour la partie voirie avec les remontées à SEM et les travaux de la place Jean Rist qui absorbent presque entièrement l'enveloppe financière accordée à la voirie, un fonds de concours supplémentaire est d'ailleurs nécessaire. Les 33 000 € restant permettront de faire les trottoirs de la rue Jean Padel qui sont en lien direct avec la place, le Conseil Départemental prenant à sa charge la chaussée de la rue.

C'est un projet nécessaire que je défends pour embellir notre commune et dynamiser le cœur du village.

Pourtant je ne peux occulter que les voiries de notre commune se dégradent inexorablement.

A la lecture du compte rendu du précédent Conseil le DOB, j'ai été très touché de voir que tout le monde me soutient, que tout le monde est conscient des problèmes de voiries et de sécurité, ça me fait chaud au cœur... Mais, j'aurais préféré aux mots des décisions franches.

Alain avait fait des propositions réfléchies et raisonnées pour débloquer une petite enveloppe supplémentaire sans déstabiliser les finances de la commune pour réaliser un minimum de travaux mais les propositions ont été rejetées.

Je suis désolé pour les habitants qui attendaient la réalisation de quelques petits travaux.

Je tiens à m'excuser auprès des habitants de la rue Irène Joliot Curie pour leur avoir fait espérer un aménagement pour réduire la vitesse excessive, je prends toute la responsabilité de ne pas avoir su convaincre le Conseil.

Pour ces raisons et malgré un budget responsable, je m'abstiens du vote.

A toutes et tous, bonnes délibérations.

PS : Je demande que cette lettre soit notée et jointe dans le compte rendu.

Vote de la section fonctionnement : Vote à la majorité : POUR : 21 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 5 (M. ROURE-MME DEVILLE-MME GRANDO-M. CHAUVET-MME BOUNOUAR)

MME Noura BOUNOUAR indique qu'elle conteste le montant de la subvention versée au CCAS et donc qu'elle s'abstient.

MME Bernadette GRANDO s'abstient car elle ne voit pas comment l'effet ciseaux entre dépenses et recettes pourra être compensé.

MME Bernadette dit qu'au vu de la situation, il faudrait plus investir dans les bâtiments et moins dans la place. Les générations futures auront besoin de terrain pour manger, faire face au réchauffement climatique. Elle dit qu'il faut reconstruire sur l'existant.

M. le Maire dit que certains immeubles sociaux ne sont plus adaptés à la demande avec 4 étages sans ascenseur par exemple.

M. Christophe BORY indique qu'il souhaiterait que le budget soit voté plus tôt. La répartition est bonne entre les gymnases, écoles, aménagement urbain. Il ajoute qu'on dépense également en fonctionnement sur les bâtiments. Il ne faut donc pas regarder que l'investissement.

Vote à la majorité : POUR : 21 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 5 (M. ROURE-MME DEVILLE-M. BORY-MME GRANDO-M. CHAUVET)

VII – Convention de partenariat entre la Commune de Fraisses et le comité d'organisation des Folies Dorian pour l'organisation des 8èmes Folies Dorian.

L'association du comité d'organisation des Folies Dorian a décidé de porter un projet d'animation festive intitulé les Folies Dorian. Ce projet consiste en l'organisation d'un concert ainsi que diverses autres animations. Ce concert aura lieu en plein air le vendredi 7 juillet sur le terrain de foot synthétique de la commune.

La commune s'engage à soutenir financièrement les actions menées par l'association et attribue une subvention d'un montant de 8 000 €. Elle s'engage également à mettre à disposition le stade de foot synthétique de Dorian ainsi que les équipements nécessaires à l'organisation du spectacle. De même, la Commune mettra à disposition ses services municipaux pour la mise en place des éléments nécessaires au spectacle.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la convention ainsi présentée et lui demande de l'autoriser à la signer.

MME Christiane BARAILLER présente la délibération :

Sortie de M. Jean-Michel ROCHE et M. Georges KIBLER

Vote à la majorité : POUR : 19 – CONTRE : 3 (MME SOTTON-MME GRANDO-M. CHAUVET) – ABSTENTION : 2 (M. ROURE-MME CHAPRON)

VIII – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Loire sur l'enveloppe cantonale d'aide et de solidarité aux communes.

Comme chaque année, Marc Petit et Nathalie Desa Ferriol, conseillers départementaux du canton, est susceptible de faire bénéficier la commune de Fraisses d'une subvention sur l'enveloppe cantonale d'aide et de solidarité aux communes.

Il est proposé de solliciter l'aide du Conseil départemental pour aider la commune de Fraisses à financer les projets suivants :

- Abattage pour mise en sécurité du parc Marcel Constant : 8 200 € HT
- Espaces verts de la place Jean Rist : 24 000 € HT
- Création d'une piste cyclable entre la ZA du Parc et l'ex gare de triage : 13 000 € HT
- Mise en place de caméras pour la place Jean Rist : 29 000 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe cantonale d'aide et de solidarité aux communes pour l'aider à financer les projets ainsi présentés. Il lui demande également de l'autoriser à signer l'ensemble des documents à intervenir.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :

MME Bernadette GRANDO dit qu'elle ne soutient pas l'installation des caméras.

Vote à l'unanimité : 26 voix

CULTURE

IX – Conventions Cœur de Saison et Oreilles en Pointe pour 2017

La commune est membre du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine concernant le pôle culture. Celui-ci prévoit l'organisation d'une saison culturelle intercommunale, le Cœur de Saison et d'un festival, les Oreilles en Pointe.

Aussi, afin de formaliser ces partenariats, il est nécessaire de conclure des conventions entre le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (S.I.V.O.) et la commune. Le S.I.V.O. prend en charge l'organisation générale de la saison culturelle et du festival ainsi que sa gestion financière. La commune met à disposition une salle pour un spectacle pour chaque dispositif, à participer à la communication autour du festival et à verser une participation de 4 500 € pour chaque dispositif. Il est prévu que dans l'hypothèse où le bilan financier du Cœur de Saison présente un déficit sur le spectacle pris en charge par le S.I.V.O., celui-ci sera apuré grâce au concours financier de chacune des communes participant à l'opération au prorata du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la participation de la commune à la prochaine saison culturelle Cœur de Saison et au prochain festival des Oreilles en pointe, de verser 4 500 € pour chacun des deux et de l'autoriser à signer l'ensemble des conventions et documents à intervenir.

M. Jean-Michel ROCHE présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 26 voix

ECOLES

X – Plan vers une école numérique : convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la commune.

Dans le cadre de sa compétence multimédia dans les écoles, Saint-Etienne Métropole a conduit un plan d'équipement numérique pour les écoles. Cette opération a pour objectif de doter l'ensemble des écoles. Il est proposé un nouveau processus de mise en œuvre de ce plan pour la période 2016-2019.

Dans un premier temps, un diagnostic sera réalisé par les services de Saint-Etienne Métropole puis les équipements seront fournis. La commune s'engage à effectuer les travaux nécessaires au raccordement et à la pose des matériels. Saint –Etienne Métropole prend en charge l'abonnement internet de chaque école, l'entretien du matériel ainsi que son recyclage en fin de vie. La commune demeure responsable des dommages fait au matériel sauf en cas de défaut d'entretien, ainsi que la fourniture des consommables.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat ainsi présentée, lui demande de l'autoriser à la signer ainsi que tous les documents à intervenir.

MME Sandrine SOTTON présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 26 voix

XI - Validation de tarifs de séjours pour le Centre de Loisirs.

Le Centre de Loisirs propose d'organiser un séjour à Vulcania pour 40 enfants de 6 à 16 ans et 4 accompagnants les 24 et 25 juin 2017. Le coût par enfant en tenant compte du transport, du parc, de la demi-pension et des salaires est de 95 €. Le Centre de Loisirs a mené des actions pour 16,80 € par enfants. Le tarif demandé aux familles serait donc 78,20 € par enfant.

Par ailleurs, comme l'année dernière, le Centre de Loisirs peut bénéficier des vacances organisées par le Conseil Départemental de la Loire pour un séjour de 4 jours et 3 nuits du 18 au 21 ou du 25 au 28 juillet au tarif de 80 € par enfants (lieu et thème non encore fixé) et pour un séjour foot pour 4 enfants au prix de 40 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les séjours ainsi présentés. Il lui demande également de valider les tarifs aux familles.

MME Chantal RANCHON présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 26 voix

XII - Admission en non-valeur.

Le trésor public du Chambon-Feugerolles a transmis à la commune une liste d'admission en non-valeur pour impossibilité de recouvrement. Le montant est de 834,01 € répartis sur l'ex-budget de l'eau pour 706,04 €, l'ex-budget de l'assainissement pour 127,95 € et budget de la commune pour 0,02 €. Les sommes correspondantes à l'eau et l'assainissement seront remboursées à la commune par Saint-Etienne Métropole.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'effacer des dettes pour la somme de 834,01 €, les crédits étant disponibles à l'article 6541.

M. le Maire présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 26 voix

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2018

- 1207 : MME GERPHAGNON épouse MOULIN
- 2762 : MME ZEDDOUNE Assia épouse ZEDDOUN
- 1388 : MME HENNEBERT Elisabeth épouse PIANGERELLI
- 1877 : MME MOURIER Estelle
- 400 : MME BRUNON Gabrielle épouse MONBROUSSOU
- 2385 : M. SAGNOL Damien
- 1378 : M. HADJ-ALI Dalil
- 885 : M. DREVET Emile
- 1479 : M. KADI Habib

Fin de séance à 20 H 20